

CREDIT AGRICOLE S.A.:

extorsions de fonds sans fraude, ni violence, et dans la pure légalité, sur personnes économiquement fragilisées.

Cette banque, en Aquitaine, site de **Aire-sur-l'Adour**, agence de **Mont-de-Marsan** pratique une "facturation sur compte inactif" pour inciter à la clôture de comptes, qui sont considérés comme indésirables. Au prétexte abusif que ces comptes "induisent des charges financières constantes". Comme si les "comptes actifs" (mais dont les dépôts sont d'un meilleur rapport pour la banque) n'induisaient pas ces "charges constantes".

A qui peut appartenir un compte inactif si ce n'est celui d'une personne vivant sous le **seuil de pauvreté**, exclue de la grande consommation. Et c'est le cas que nous dénonçons.

Ces pratiques constituent un **acte discriminatoire** contre le public particulier que nous sommes. Et **un acte d'incivilité institutionnelle** au sein d'une société qui prétend lutter contre les violences quelles qu'elles soient, dans un pays de plus en plus en danger, depuis des dizaines d'années : le visage caché de la **banque de proximité**, qui "aseptise" sa clientèle, en la filtrant.

Il est insupportable qu'une banque devenue le Crédit Agricole S. A., (dont le **Produit Net bancaire est de 411 millions d'Euros** en Aquitaine... et de **10.3 milliards d'euros** pour les 44 caisses selon leur site internet) forte de sa puissance, et (*partenaire du Crédit Lyonnais, vous connaissez ?*), enlève le pain de la bouche d'une population frappée par la calamité économique.

La loi du Profit n'a pas de morale...

Confiez le peu d'argent que vous avez, à la banque, il sera à l'abri des voleurs....

SOUTENEZ-NOUS EN DIFFUSANT CETTE INFORMATION TOUT AUTOUR DE VOUS !

Reproduisez ce document ! Diffusez ! Téléchargez-le sur le site internet !

Quand un client potentiel subira la publicité officielle, il connaîtra aussi cette réalité de terrain.

Contactez-nous pour nous faire partager vos expériences : exclus.enaction@free.fr

Pour en savoir plus : <http://exclus.en-action.org>

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimerie spéciale de l'éditeur.

This document was generated on *October, 19 2003* using [texi2html](#)